

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Philippe CALVEZ**

N° 39

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 17/12/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/12/2019
(accusé de réception du 17/12/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Attribution de l'acquisition d'œuvres de Pierre de Belay

La délégation permanente de la Commission d'acquisition des musées de France s'étant prononcée, la Ville de Quimper a procédé à l'acquisition le 1er décembre 2019 en vente aux enchères d'un ensemble d'œuvres de Pierre de Belay, afin d'en éviter la dispersion.

Commande de la famille Daniel, propriétaire de l'Hôtel Ker-Moor, en 1923 auprès de l'artiste, Pierre de Belay, cet ensemble regroupe cinq toiles de grandes dimensions : *La Fête du cidre à Fouesnant* (200 x 178 cm), *La Fête du 14 juillet en Bretagne* (199 x 258 cm), *Le Pardon de Sainte-Anne-La-Palud* (185 x 412 cm), *Les Sonneurs en pays glazik* (199 x 154 cm) et *La Dégustation du cidre en pays bigouden* (201 x 201 cm).

Connu surtout des habitués de cette célèbre institution de Bénodet, il est un des rares décors encore conservés de l'artiste d'origine quimpéroise.

Encouragé et guidé par Max Jacob, Pierre de Belay a côtoyé dès 1905 la plupart des grands créateurs des premières décennies du XXe siècle, de Picasso à Juan Gris pour la peinture ou, de Guillaume Apollinaire à Pierre Mac Orlan dans le domaine littéraire. Cette proximité n'a toutefois eu que peu d'incidence sur sa pratique artistique qui a toujours privilégié une forme de réalisme aux volumes simplifiés et aux larges aplats de couleurs pures.

Créateur précocement doué, Pierre de Belay doit cependant patienter plusieurs années avant de pouvoir donner toute la mesure de son art. En effet, les années du service militaire dès 1910, suivies de la Première Guerre Mondiale, puis différents drames familiaux détournent le peintre de ses pinceaux. Et il faut donc attendre le tout début des années 20 pour que son horizon s'éclaircisse avec cette monumentale création destinée à l'Hôtel Ker-Moor.

En effet, ces cinq panneaux ont été commandés par la famille Daniel, propriétaire de l'hôtel Ker-Moor, à l'artiste en 1923. Sans nul doute, Pierre de Belay s'est souvenu du modèle

célèbre du décor de Jean-Julien Lemordant conçu pour les salles de l'hôtel de l'Epée de Quimper en 1905-1907. Suivant la commande de l'hôtelier, Pierre de Belay s'attache ici à composer une forme de panorama grandiose dédié aux « scènes de la vie bretonne ». Se déployant sur plus de 25 m², les cinq panneaux décrivent ainsi un pardon, des scènes de cabaret en plein air et enfin des scènes de danse. Ce cycle impressionnant alterne le sérieux et le recueillement à la joie de vivre et au sens de la fête.

Dès son achèvement, cet ensemble décoratif a été célébré comme une des plus remarquables créations conçues en Bretagne et reçut des éloges unanimes tant de la presse que des artistes fréquentant la Cornouaille, comme Lucien Simon.

Son acquisition ayant été réalisée pour un prix de 250 000 € (plus frais à hauteur de 24%, soient 60 000 €), il convient d'en attribuer la conservation et la mise en valeur au Musée des Beaux-arts, ainsi que de chercher des soutiens financiers.

La Fondation Mécénat-Bretagne a d'ores et déjà proposé de soutenir la Ville de Quimper dans cette acquisition. Elle a en effet contribué par le passé à faciliter plusieurs acquisitions pour des musées, comme le Portrait de Max Jacob par Modigliani au Musée des Beaux-arts de Quimper ou l'Autoportrait de Sérusier pour la Ville de Châteauneuf-du-Faou.

La Fondation Mécénat-Bretagne a ainsi proposé de prendre en charge les 60.000 € de frais de cette transaction.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - suite à l'enchère, de permettre à la commune de Quimper d'acquérir cet ensemble ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à accepter le mécénat proposé par la Fondation Mécénat-Bretagne ainsi qu'à solliciter, accepter toute aide complémentaire et signer tout document afférent ;
- 3 - d'attribuer la conservation et la mise en valeur de cet ensemble au Musée des Beaux-arts de Quimper.